

Le p'tit placéen



Bulletin municipal n°52 | Édition Hiver 2025-2026

Chères Placéennes, Chers Placéens,
En cette fin d'année, période chaleureuse et festive, nous avons une pensée particulière pour notre agent communal, contraint de nous quitter pour raisons de santé. Nous lui adressons tout notre soutien et lui souhaitons un prompt rétablissement. Son départ nous invite à repenser ensemble l'entretien de notre cadre de vie. Placey a toujours été un village propre, fleuri et soigné, plusieurs fois récompensé au label « Villes et Villages Fleuris », et nous pouvons être fiers de cet héritage.

En attendant que la situation se rétablisse, chacun pourra contribuer, par de simples gestes, à préserver la qualité de notre environnement : balayer les feuilles devant chez soi, retirer quelques herbes indésirables, ou encore arroser ponctuellement une plantation communale. Ces attentions collectives

sont le prolongement naturel de l'esprit d'entraide qui caractérise notre village.

Parallèlement, plusieurs travaux vont être engagés pour continuer à valoriser notre patrimoine : l'arrivée de l'électricité au niveau du TMA facilitera l'entretien et l'utilisation de cette zone, après le démoissage du toit de la chapelle ce sera au tour de son muret d'être réhabilité, ceci permettra de préserver durablement ce lieu emblématique de Placey. Autant d'actions qui témoignent de notre volonté d'avancer.

À l'approche des fêtes, nous vous souhaitons de précieux moments en famille et entre amis, ainsi qu'une fin d'année douce et lumineuse. Ensemble, continuons à faire de Placey un village où il fait bon vivre.

Le Comité de Rédaction

ÉDITO

EN BREF.

Vœux. L'ensemble de l'équipe municipale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous convie à la cérémonie des vœux le samedi 17 janvier 11h en Mairie.

Bus des collégiens. Changement d'horaire du bus pour le Collège Albert Mathiez de Marigny à compter du 1er décembre: départ de Placey à 7h58.

Bois. Des lots de bois d'affouage 2025 sont encore disponibles à la vente en Mairie.

Subvention voyages scolaires. La commune participe aux frais de voyage scolaire des enfants de Placey scolarisés à l'école de Recologne à hauteur de 50€ par enfant.

Forêt. Le plan d'aménagement proposé par l'ONF pour la forêt de Placey a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal. Ce plan va permettre d'entretenir celle-ci selon un plan sur 20 années, prenant en compte notamment l'impact du réchauffement climatique sur la survie des différentes essences.

Travaux. En début d'année prochaine, des travaux vont être entrepris par le SYDED afin

d'amener l'électricité à proximité du TMA. Ceci permettra entre autres de faciliter l'entretien de cette zone ainsi que l'organisation de différentes activités.

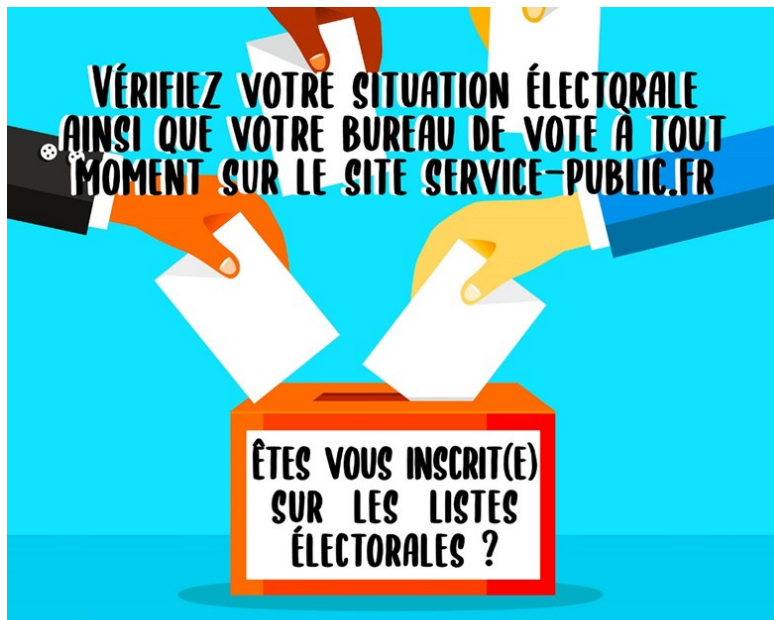
Chapelle. Dans la continuité de l'entretien de notre patrimoine, le toit de la chapelle a récemment été démoissé. De plus, le muret entourant cette dernière sera réhabilité par un chantier d'insertion au printemps 2026.

Fin du réseau cuivre. Orange a annoncé la fermeture définitive du réseau cuivre pour notre zone au 31 octobre 2028; à partir de cette date, il conviendra à chacun d'utiliser la fibre ou la 4G.

Secrétariat de Mairie. Le secrétariat sera exceptionnellement fermé du 5 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclus. Une permanence sera assurée par les élus les 5, 12 et 19 décembre de 16h à 17h.

Périodes d'ouverture de la pêche en eau douce 2026. Eaux de première catégorie du 14 mars au 20 septembre et eaux de 2nd catégorie du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus.

Élections municipales 2026



Nouvelles règles

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 vise à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité. Cet article présente les principales nouveautés applicables aux communes de moins de 1 000 habitants.

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours **les 15 et 22 mars 2026**. Les électeurs voteront pour des listes **sans possibilité de panachage** (listes bloquées). Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

1ère règle : respect de la parité

La liste des candidats est obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'ordre des candidats sur cette liste ne préjuge en rien la « désignation » du futur maire, ni de l'ordre des adjoints qui relèvent exclusivement du vote du conseil municipal après les élections

2ème règle : respect de l'effectif

Plusieurs possibilités :

- la liste peut comprendre autant de candidats que de sièges à pourvoir : effectif légal prévu par la loi, soit 11 conseillers pour notre commune
- la liste peut comprendre jusqu'à deux candidats de plus que l'effectif légal, soit au total 12 ou 13 candidats : le (ou les deux) candidat(s) supplémentaire(s) est (sont) appelé(s) à pourvoir le(s) poste(s) rendu(s) vacant(s) en cours de mandat
- la liste peut être incomplète et comprendre jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal, soit au total 9 ou 10 candidats : la liste est alors réputée complète

En présence de plusieurs listes, aucune disposition de la loi n'impose qu'elles comportent toutes le même nombre de candidats

Qui peut voter ?

Pour cette élection, les modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont à nouveau être appliquées. La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi n 2016-1048 du 1er août 2016).

Pour pouvoir voter, un citoyen doit obligatoi-

rement être inscrit sur les listes électorales.

L'INSEE a estimé qu'il y a 2,9 millions d'électeurs non-inscrits et 7,7 millions de mal-inscrits. Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette "mal-inscription", notamment chez les jeunes actifs (oubli, déménagement...). Il convient donc d'encourager les usagers à s'inscrire sur les listes électorales.

- L'inscription est possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les élections municipales 2026, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales en ligne jusqu'au 4 février 2026 et en mairie jusqu'au 6 février 2026. Les informations liées aux élections municipales sont disponibles sur le site internet : <https://info-public.fr/inscription-listes-electorales/>
- Le citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site internet : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>

- Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site internet : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Modalités de candidature

En vue de l'élection de 2026, il est nécessaire de :

- Faire une déclaration de candidature de la liste, en préfecture (formulaire CERFA dédié), par le candidat tête de liste, chargée de toutes les démarches
- Déposer une candidature sous forme de liste, complétée d'une candidature de chaque colistier (avec pièces justificatives), y compris le candidat tête de liste
- Faire obligatoirement un dépôt de candidature pour chacun des tours de scrutin

Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste.

Aucun retrait volontaire ou remplacement de candidat n'est accepté après le dépôt de la liste.

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est ad-

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- PAR INTERNET JUSQU'AU 4 FÉVRIER
- EN MAIRIE JUSQU'AU 6 FÉVRIER
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02)

OU FLASHEZ
CE QR CODE



**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026**

BALADE EN FORÊT : À LA DÉCOUVERTE D'UN MILIEU FRAGILISÉ

Samedi 11 octobre

Le conseil municipal a sollicité le garde forestier M. Samuel Hugues pour une visite, à la fois conviviale et instructive, qui a permis de mieux connaître l'état de notre patrimoine forestier après la dernière tempête, ainsi que les effets de plus en plus



visibles du bouleversement climatique. D'une superficie de 31 hectares, notre forêt est divisée en 14 parcelles essentiellement composées de feuillus dominés par le chêne sessile, le hêtre, le charme et quelques chênes pédonculés. Au fil de la promenade, M. Hugues a montré les dégâts consécutifs à la mini tornade du mois de juillet : arbres déracinés, déchiquetés, fragilisés... autant de signes qui témoignent de la vulnérabilité de nos espaces naturels. Le plan d'aménagement de la forêt arrivant à son terme et suivant les propositions de l'ONF, le conseil municipal a approuvé un nouveau plan pour une durée de 20 ans qui conserve une gestion en futaie irrégulière. Ce mode de gestion a pour objectif de créer des puits de lumière favorisant le développement des pousses de chêne au détriment des pousses de hêtres, moins résistantes.



AUDEUX ET PLACEY UNIS DANS LE SOUVENIR

Mardi 11 novembre, Audeux

La cérémonie du 11 novembre s'est tenue comme chaque année devant le monument aux morts d'Audeux, lieu de mémoire partagé entre nos deux communes. Sous un beau soleil, habitants, élus et enfants se sont rassemblés pour honorer les soldats morts pour la France. Après les discours officiels dont le message ministériel lu par le premier adjoint de Placey, une gerbe a été déposée au pied du monument. L'appel aux morts a ensuite été prononcé dans un moment de recueillement.



Les élèves de l'école de Noironte ont interprété une vibrante Marseillaise, accompagnés par leur professeur à la guitare, avant qu'un temps de convivialité ne clôture la matinée dans la bonne humeur.

Association la Fontaine

Samedi 4 octobre

FONDUE GÉANTE

En octobre dernier, l'Association La Fontaine a organisé son traditionnel repas d'automne, très attendu par les habitants. Cette année, une fondue géante a réuni une cinquantaine de participants dans la salle communale d'Audeux, où le grand caquelon fumant a parfaitement réchauffé l'ambiance malgré la fraîcheur extérieure. Petits et grands ont partagé un moment particulièrement convivial, entre bonnes odeurs de

la mairie pour aller chercher le sapin du village dans la forêt, au lieu-dit du « Bois Caré ». Dans la bonne humeur, ils ont coupé, transporté, installé et décoré l'arbre. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont prêté main forte !

En parallèle, d'autres bénévoles se sont attelés à embellir l'entrée du lotissement Chemin de Terre Rouge, qui a pris ses couleurs d'hiver grâce à de nouvelles décorations scintillantes installées pour l'occasion.

Grâce à l'implication de chacun, Placey a revêtu son habit de fête !

GOÛTER DE NOËL DES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION LA FONTAINE

L'après-midi, l'ambiance festive s'est prolongée à la salle communale, où l'Association La Fontaine a réuni ses adhérents pour son traditionnel goûter de Noël. Près de 50 participants, dont 30 enfants, ont profité d'un moment chaleureux autour de panettones, brioches, clémentines, boissons fraîches et d'un vin chaud très apprécié des plus grands. Le temps fort a été la visite du Père Noël, venu en personne remettre à chaque enfant une carte cadeau, pour leur plus grand bonheur. Un grand merci à tous les bénévoles, aux familles présentes et à ceux qui, par leur engagement, contribuent à faire vivre l'esprit de Noël dans notre vil-

lage.
Rendez-vous l'année prochaine pour encore plus de magie.



fromage, rires et discussions. Un quiz interactif sur le village et ses alentours a permis de tester les connaissances de chacun – et ce sont les plus jeunes qui ont brillamment remporté la partie ! Un grand merci aux bénévoles pour la préparation, le service et le rangement, ainsi qu'à toutes celles et ceux venus participer à cette belle soirée. Une édition réussie, qui laisse déjà un goût de « revenez-y » pour le prochain repas d'automne !

Samedi 6 décembre

UNE JOURNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE NOËL À PLACEY !

Ce samedi, la commune et l'Association La Fontaine avaient lancé un appel aux bénévoles... et ils ont répondu présents ! Le matin, plusieurs habitants se sont retrouvés devant



Plus de
photo des
derniers
événements sur
Placey.co